

ÉCODEF

CONJONCTURE

261
mars 2025

NOTE DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT – GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES DES ARMÉES EST STABLE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

Indice de traitement brut – grille indiciaire des militaires des armées (ITB-GI-M)

L'évolution trimestrielle de l'indice de traitement brut – grille indiciaire des militaires des armées (ITB-GI-M) est stable au quatrième trimestre 2024 (**Figure 1**). Aucune mesure générale, portant sur la valeur du point d'indice ou le traitement minimal n'est intervenue. Seule une mesure catégorielle de revalorisation indiciaire des trois derniers grades de sous-officiers a été prise avec le [décret n° 2024-1121 du 4 décembre 2024](#). Comme cette mesure n'entre en vigueur que le 15 décembre, elle ne sera visible que sur l'évolution de l'ITB-GI-M du trimestre suivant.

À titre de comparaison, au quatrième trimestre 2024, l'ITB-GI des agents civils de la fonction publique de l'État est stable par rapport au troisième trimestre 2024 et il croît de 1,0 % entre le quatrième trimestre 2023 et le quatrième trimestre 2024.

Au quatrième trimestre 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) y compris et hors tabac a baissé de 0,4 %. Les évolutions en glissement annuel sont proches : +1,2 % pour l'ITB-GI-M, +1,1 % pour l'IPC hors tabac et +1,3 % pour l'IPC y compris tabac.

Figure 1 : Évolutions trimestrielles de l'ITB-GI des militaires des armées, de celui de la fonction publique de l'État et des indices des prix (en %)

	Variation trimestrielle								Glissement annuel*
	2023				2024				2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
ITB-GI-M Ensemble	0,1	0,6	2,4	0,1	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2
ITB-GI-M Officiers	0,0	0,0	1,5	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
ITB-GI-M Sous-officiers	0,0	0,1	2,4	0,2	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2
ITB-GI-M Militaires du rang	0,2	1,2	2,6	0,1	1,4	0,0	0,0	0,0	1,4
ITB-GI Fonction Publique de l'État (civils)	0,0	0,1	1,6	0,1	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Point d'indice de la fonction publique	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indice des prix à la consommation (hors tabac)**	1,4	1,5	0,7	0,1	0,4	1,0	0,2	-0,4	1,1
Indice des prix à la consommation (y c. tabac)**	1,4	1,6	0,6	0,1	0,5	1,0	0,2	-0,4	1,3

* % d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

** Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

Champs :

IPC : Ensemble des ménages, France.

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD; OED; DGAFP-SDessi (ITB-GI Fonction publique de l'État); Insee (Indice des prix).

En moyenne annuelle, l'ITB-GI-M a augmenté de 2,7 % en 2024. L'augmentation a été de 1,6 % pour les officiers, 2,6 % pour les sous-officiers, et de 3,4 % pour les militaires du rang (**Figure 2**). En moyenne sur l'année 2024, par rapport à l'année 2023, la valeur du point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,7 %. Depuis 2022, les revalorisations du point d'indice ont été limitées et la croissance de l'ITB-GI-M a été fortement portée par les autres mesures. Pour les militaires du rang, les revalorisations du traitement minimal ont ainsi joué un grand rôle.

En 2024, l'indice des prix a augmenté en moyenne annuelle de 1,8 % (hors tabac) et de 2 % (y compris tabac). Ces chiffres sont inférieurs à ceux observés en 2023 et se rapprochent de ceux de 2021. Ceci s'explique par des évolutions trimestrielles de l'indice des prix plus modérées par rapport aux deux années précédentes.

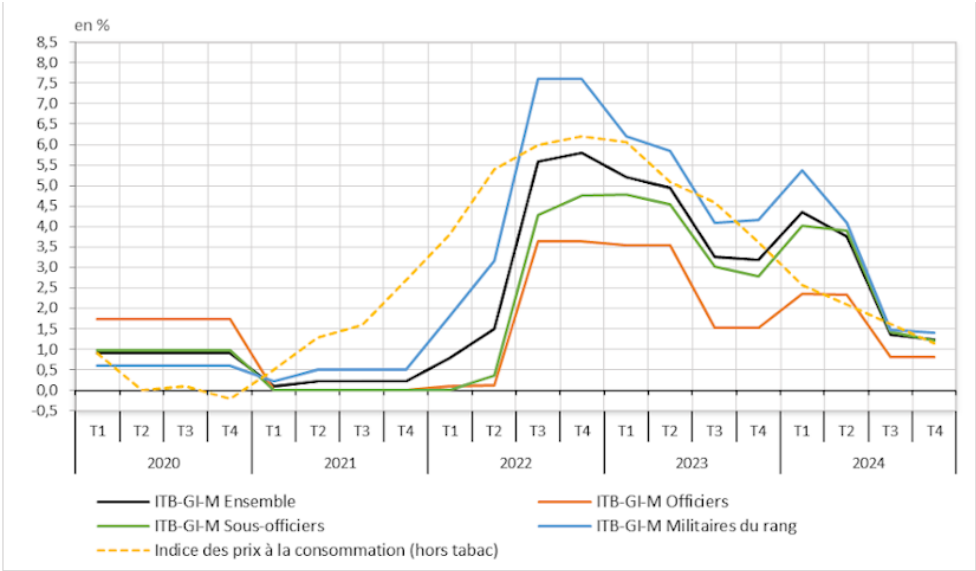
Figure 2 : Évolutions en moyenne annuelle de l'ITB-GI, de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024
ITB-GI-M Ensemble	0,9	0,2	3,4	4,1	2,7
ITB-GI-M Officiers	1,8	0,0	1,9	2,5	1,6
ITB-GI-M Sous-officiers	0,9	0,0	2,4	3,8	2,6
ITB-GI-M Militaires du rang	0,6	0,4	5,0	5,1	3,4
Point d'indice de la fonction publique	0,0	0,0	1,7	2,5	0,7
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	0,2	1,6	5,3	4,8	1,8
Indice des prix à la consommation (y c. tabac)	0,5	1,6	5,2	4,9	2,0

Note : Par rapport à la publication sur le T4 2023, des révisions ont été effectuées sur les évolutions en moyenne annuelle de l'ITB-GI-M des sous-officiers et de l'ensemble en 2022 et 2023 pour prendre en compte l'effet rétroactif d'un décret (voir publication de l'ITB-GI-M pour le T 2024).
Lecture : La moyenne annuelle de l'ITB-GI-M a augmenté en 2024 de 2,7 % par rapport à 2023.
Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).
Sources : DRH-MD ; OED ; DGAFP-SDessi (ITB-GI Fonction publique de l'État) ; Insee (Indice des prix).

Depuis le T4 2023, la mesure principale a été l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires à toute la fonction publique. Les militaires du rang ont également bénéficié d'un relèvement du traitement minimal au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, leur ITB-GI a le plus augmenté en glissement annuel au T4 2024, de 1,4 % (**Figure 3**). Depuis le T3 2022, la croissance de leur ITB-GI en glissement annuel a presque toujours été supérieure à l'inflation.

Figure 3 : Évolution des glissements annuels des ITB-GI-M et de l'IPC



Note : Par rapport à la publication sur le T4 2023, des révisions ont été effectuées sur les glissements annuels de l'ITB-GI-M des sous-officiers et de l'ensemble en 2022 et 2023 pour prendre en compte l'effet rétroactif d'un décret (voir publication de l'ITB-GI-M pour le T2 2024).
Champ : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).
Sources : DRH-MD ; OED ; DGAFP-SDessi (ITB-GI Fonction publique de l'État) ; Insee (Indice des prix).

Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires considérées dans cette publication concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Aucun changement de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements, etc.) n'est intervenu lors de ce trimestre (**Figure 4**).

Figure 4 : Grades, échelles ou échelons des militaires des armées impactés ou non par des changements de grille au cours du quatrième trimestre 2024

Corps / Grade	Échelle	Échelons avant	Échelons après
Officiers			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2 ^e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
Sous-officiers			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
Militaires du rang			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1 ^{re} classe	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
Caporal ou quartier-maître de 2 ^e classe	03	1 à 4	1 à 4
Soldat ou matelot	02	1	1

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

BIBLIOGRAPHIE

- DGAFF - Département des études et des statistiques, *Au quatrième trimestre 2024, l'indice de traitement brut - grille indiciaire reste stable*, Stats Rapides, mars 2025.
- OED - *L'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires des armées est stable au troisième trimestre 2024* - EcoDef Conjoncture n° 257, décembre 2024.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI :

<https://www.defense.gouv.fr/ssm/methodologie-definitions>

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Statistiques/ITBG/Indice_de_traitement_brut_juin_2012_def.pdf

PROCHAINE PUBLICATION : JUIN 2025

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : www.defense.gouv.fr/ssm Intranet : www.sga.defense.gouv.fr

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,
75509 Paris CEDEX 15
Directrice de la publication : Chloé Mirau
Rédacteur en chef : Pierre Greffet
Auteur : Corentin Duval
Maquettage et réalisation : SGA/Com-OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr
ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)